

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 25 mai 2023

Délibération n° 2023-071 R
Objet : **tarifs de scolarité de
l'Ecole Municipale de Musique et
de Danse – année scolaire
2023/2024.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à 18h30
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le 16 mai 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Manutention
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, le Maire
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 26

Présents : Madame Chantal EYMEOD, Messieurs Marc AUDIER, Christian PARPILLON, Mesdames Zoïa DEPEILLE, Jehanne MARROU, Ouria BLANCHET, Audrey CEARD, Messieurs, Jean-Claude DOU, Bernard FANTI, Franck BERNARD-BRUNEL, Christian GUENEAU, Denis GRAS, Patrice RENOUF, Vincent ESMIEU, Mesdames Nathalie BERNARD, Wiebke SILVE, Annick BOUISSIERE, Messieurs Alexandre DIDIER, Jean-Louis RIFFAUD, Robert PELLISSIER, Olivier LEFRANCOIS, Mesdames Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Véronique CONSTANS.

Représentés :

Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER,
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET,
Monsieur Pierrick ROMAN donne pouvoir à Monsieur Alexandre Didier,

Absents non excusés :

Monsieur Jean-Paul THIBAUT,
Madame Claire SARDY,
Madame Valérie BARTHELON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20230525-DE2023-071R-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Madame le Maire rappelle que les tarifs de l'École Municipale de Musique et de Danse sont fixés par année scolaire.

Aussi il convient dès à présent de déterminer les tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2023/2024,

(Pour rappel : augmentation de 2% pour l'année scolaire 2022/2023).

Il est proposé de retenir les principes suivants pour les tarifs de l'année scolaire 2023/2024 :

- Hausse de 2% sur l'ensemble des tarifs pour l'année scolaire à venir.
- Maintien d'un tarif réduit pour le deuxième enfant d'une même famille.
- Maintien d'un tarif spécifique pour les habitants de la Communauté de Communes considérant que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon participe au financement de l'école de musique et de danse d'Embrun.

La grille tarifaire 2023/2024 proposée s'établit comme suit :

Tarifs pour l'année 2023 - 2024

Elèves de la CCSP

	1er enfant	2ème enfant	Adulte
Chorale ou Formation Musicale ou Eveil	25.10	16.80	33.40
	75.30	50.40	100.20
Formation musicale et instrument	66.90	50.20	83.70
	200.70	150.60	251.10
Cursus non diplômé	66.90	50.20	
	200.70	150.60	
Danse ou Instrument seul*	50.20	41.90	58.45
	150.60	125.70	175.35
Elèves de l'extérieur			
Chorale ou Formation Musicale ou Eveil	67.00	59.70	75.30
	201.00	179.10	225.90
Formation musicale et instrument	108.85	92.10	123.70
	326.55	276.30	371.10
Cursus non diplômé	108.85	92.10	
	326.55	276.30	
Danse ou Instrument seul*	92.10	83.70	100.50
	276.30	251.10	301.50

Pour tous les Élèves

Location des instruments	41.90
	125.70
Harmonie Municipale ou Atelier	25.10
	75.30

L'inscription est annuelle et définitive, toutefois, dans le cas d'inscription de plusieurs enfants du même foyer ou d'inscriptions à plusieurs disciplines générant des sommes importantes, le règlement en trois versements égaux est accordé.

Les adultes pratiquant un instrument sont automatiquement inscrits en Formation Musicale et règlent le montant correspondant.

Pas de cursus non diplômante pour les adultes CCSP et hors CCSP, celui-ci concerne uniquement les collégiens, les enfants issues des orchestres du projet musique à l'école, les élèves provenant des classes initiation ou du cycle diplômante.

Madame le Maire entendue,

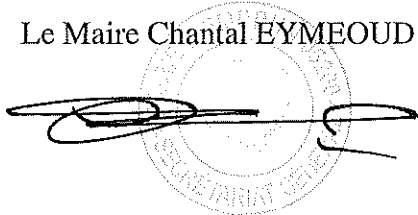
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu l'avis du Conseil d'Ecole en date du 3 mai 2023,

- **APPROUVE** les tarifs 2023/2024.

Embrun le 25 mai 2023

Le Maire Chantal EYMEOUD

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SECRETARIAT MUNICIPAL" and "EMBRUN" around its perimeter. The signature is a cursive, stylized script.